

Date de dépôt : 22 novembre 2017

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Isabelle Brunier : Cité de la musique : on ne refuse pas les cadeaux... mais on peut se poser quelques questions !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 3 novembre, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Ces derniers jours, on ne parle que du grand projet de Cité de la musique qui vient de faire l'objet d'un concours d'architecture international dont les divers projets sont exposés au public au Pavillon Sicali. On sait que ces futurs bâtiments sont censés ne pas coûter un sou aux contribuables puisqu'ils sont offerts par un ou des mécènes. Cependant, le citoyen peut se poser un certain nombre de questions, que je relaie ici.

La future grande salle de concert ne va-t-elle pas constituer un doublon avec la magnifique et réputée salle du Victoria Hall ?

A qui appartiendra la Cité de la musique ? A l'Etat, à la Ville de Genève ou à une fondation ?

Qui, donc, la gèrera au niveau de la programmation et financier ? Concernant la Haute école de musique, elle entrera dans l'escarcelle des HES, mais les salles de concert ?

Et surtout, qui paiera les frais de fonctionnement ? La Ville ou l'Etat ? En effet, à l'heure du désenchevêtrement des tâches entre les deux entités concernant la culture, en particulier, l'ajout d'un lieu important ne va-t-il pas « charger le bateau » et compliquer encore les choses ?

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses précises qu'il aura à cœur de donner à ces questions qui intéressent tous les citoyens concernés par la gestion des infrastructures culturelles et par celle des deniers publics.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La Cité de la Musique n'a pas pour vocation d'être un doublon ou de se substituer au Victoria Hall. Ce nouvel édifice vise à rassembler dans un même lieu des musiciens professionnels et des étudiants en formation, selon un modèle déjà éprouvé dans plusieurs villes. Futur siège de la Haute école de musique de Genève et de l'Orchestre de la Suisse romande, il sera doté d'une salle philharmonique et d'infrastructures répondant, en termes d'équipement et d'acoustique, aux technologies du XXI^e siècle. En outre, il offrira au public l'opportunité de bénéficier d'un confort et d'une visibilité optimales.

Le projet a fait l'objet d'un concours, réalisé avec un soin particulier et dont les résultats ont été analysés en profondeur par les experts et le jury. L'implantation d'un pôle culturel au cœur du Jardin des Nations est très positive afin de faire vivre ce quartier dominé par le tertiaire. Il bénéficie d'une bonne accessibilité et la mobilité sera améliorée ces prochaines années avec la route des Nations puis la prolongation du tram vers le Grand-Saconnex. Enfin, la mutualisation du stationnement en sous-sol et la préservation de la zone de verdure existante permettront à la fois de contribuer à une meilleure définition urbaine de la Place des Nations, un lieu symbolique pour Genève mais longtemps resté en souffrance, de proposer une typologie nouvelle pour une salle de concert philharmonique et, in fine, de consacrer l'émergence sur la scène architecturale internationale d'un architecte genevois déjà lauréat de plusieurs concours d'importance dans notre canton, tels celui pour la passerelle du Mont-Blanc, le secteur de l'Etoile au PAV ou encore le réaménagement de la rade.

La Fondation de la Cité de la musique sera propriétaire des locaux. La majeure partie des terrains à bâtir appartient au canton. La question de sa gouvernance est encore à l'étude, en concertation avec les partenaires impliqués.

Les discussions en cours sur le désenchevêtrement n'ont pas porté sur la Cité de la Musique, sauf à évoquer avec la Ville de Genève l'hypothèse d'un déplacement de la bibliothèque musicale. L'Orchestre de la Suisse Romande est pour l'instant cofinancé par la Ville de Genève et par le canton. Un projet de loi sera déposé en 2017 afin d'ancrer formellement l'OSR parmi les tâches conjointes actuelles. La Haute école de musique demeure quant à elle financée par la Confédération, la HES-SO et le canton.

L'ensemble des partenaires publics et privés, dont de généreux mécènes grâce auxquels Genève peut se doter d'un futur pôle musical au même titre qu'elle dispose d'un campus pour la Haute école d'art et de design, travaille de manière concertée sur le financement afin de garantir la pérennité de ce projet d'exception.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP